

# L'INFEau

La feuille d'information sur l'eau potable

## 2019



## SINOTIV'EAU SECTEUR DE LA RACLE

Extrait du rapport annuel 2019  
sur le prix et la qualité du service public  
Disponible au siège du Syndicat

### TERRITOIRE

7 999 habitants

Le service d'eau potable du Sinotiv'Eau Secteur de la Racle regroupe les communes de : Aiserey, Bessey les Citeaux, Echigey, Izeure, Longecourt en Plaine, Tart le Haut et Thorey en Plaine.

La population desservie est de 7 037 **habitants**.



7 communes adhérentes

### EXPLOITATION

par la société SAUR  
En affermage

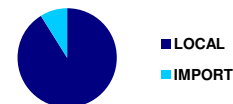
La société SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. L'eau est distribuée à **2 768 abonnés** (+1,13 % par rapport à 2018), pour principal.



### PRODUCTION

2 ressources

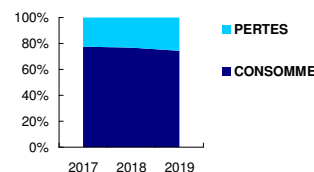
- Des ressources propres au syndicat : La ressource du Puits d'Aiserey a fourni 315479 m<sup>3</sup> d'eau traitée par chloration et charbon actif en grain.
- Des importations de la Métropole de Dijon ont fourni 30 379 m<sup>3</sup>.



### DISTRIBUTION

Un réseau de 77 km  
250 586 m<sup>3</sup> consommés

En 2019 les abonnés domestiques ont consommé 250 586 m<sup>3</sup> (+2,67 % par rapport à 2018) soit en moyenne **86 litres par habitant et par jour** Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), **le rendement du réseau était de 74,4 %** en 2019 (il était de 76,9 % en 2018).



Rendement du réseau

### QUALITÉ

Bonne

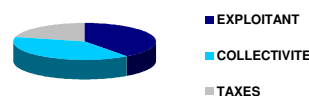
Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité. La démarche de protection de la ressource en eau est complètement mise en oeuvre.



### RIX

249,55 € pour 120 m<sup>3</sup>

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera 249,55 € (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2020, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,08 €/m<sup>3</sup>, **+1,80 % par rapport à 2019**. Sur ce montant, 40 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 39 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 21 %.



Répartition des montants collectés